

PROCES VERBAL DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juillet 2018

Date de convocation : 24/07/2018

Date d'affichage : 24/07/2018

Nombre de Membres :

En exercice : 14

Présents : 9

L'an 2018, le 26 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

Etaient présents : M. GESLIN Joseph, Maire, Mmes : CHANTEUX Christelle, HORTANCE Annick, LORON Jeanne, RIVOIRAS Danièle, ROYAUX Sonia, SAULNIER Yvette, MM : GOUBA Ismaël, LEBLOND JérémY

Absents: M. OURY Sylvain

Absents excusés : Excusé(s) : Mme GOMMELET Florence, MM : CHAUVEAU Guillaume, GESLIN Christophe, GILHODES Frédéric

Secrétaire de séance : Jeanne LORON

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu (C-R) de la réunion du 8 juin 2018 et 6 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte-rendu (C-R) de la réunion du 8 juin 2018 et 6 juillet 2018.

- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 26 Juillet 2018, Jeanne LORON

ORDRE DU JOUR

Cession - Bien cadastré section C1 n°1160p

Acquisition - Biens section C n°389 et n°1103

Questions diverses

2018_07_01 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATIONS - Cession du bien cadastré section C1 n°1208

M. le Maire rappelle que le bien 18 rue des Artisans est vacant depuis 2014.

Suite à la proposition d'achat de M. Joly, M. le Maire propose au Conseil Municipal de vendre, par voie amiable, le bien cadastré section C1 n° 1208, 18 rue des Artisans, d'une superficie de 254 m2, au prix de 90 000 € net vendeur.

Vu l'article L2241-1 du CGCT qui dispense les communes de moins de 2000 hab. de saisir le Domaine dans le cas de cessions immobilières,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de céder l'immeuble cadastré section C1 n° 1208, 18 rue des Artisans, d'une superficie de 254 m2, au prix de 90 000 € net vendeur,

- d'autoriser M. le Maire à signer la promesse de vente telle que présentée, ainsi que l'acte de vente et toutes les pièces permettant la poursuite de cette affaire,

- de missionner Me André pour réaliser l'acte de vente.

2018_07_02 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS - Biens section C n°389 et n°1103

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018_05_09 qui décide l'acquisition des biens cadastrés section C n°389 et n°1103 pour un montant de 320 000 €. M. le Maire souhaite compléter la délibération en précisant que le montant est net vendeur et que les frais d'acquisition et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de compléter la délibération n°2018_05_09 en précisant qu'il s'agit d'un montant net vendeur et que les frais d'acquisition et de notaires seront à la charge de la commune, acquéreur,
- d'accepter la dépense,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces permettant la poursuite de cette affaire.

Questions diverses :

Informations

Le chemin rural n°92 du lieu-dit La Petite Bretonnière de la RD341 au CR4 dit de la Gaignière est endommagé. Le chemin sera interdit à la circulation jusqu'au 30 septembre 2018.

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour, sans nom, faisant état de nuisances sonores dues au travail des agents communaux.

En mairie, le 27/07/2018
Le Maire
Joseph GESLIN